Parlamentarische Dimension Österreichischer Vorsitz im Rat der Europäischen Union

REPUBLIK ÖSTERREICH
Parlament

# Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et sur la politique de sécurité et défense commune (PSDC)

Vienne, 11 et 12 octobre 2018

**Document de travail**

## Séance 1 : Sécurité, flux migratoires et protection des frontières extérieures

### Introduction

Face aux retombées des flux migratoires de 2015, il est évident que nous avons besoin d'une Union capable d'agir ainsi que d'une approche commune en matière de sécurité, de migration et de protection des frontières extérieures, respectueuse des droits fondamentaux et humains. Avec la mondialisation, il importe de renforcer les effets positifs de la migration légale tout en luttant efficacement contre ses formes illicites. C'est dans ce contexte que la Commission a entre autre lancé en 2015 une réforme de la réglementation de l'UE relative à l'asile avec pour objectif de non seulement mettre un terme à la migration secondaire mais aussi d'assurer la solidarité avec les États membres où les migrants foulent pour la première fois le sol européen. Les propositions législatives présentées visent à garantir un traitement humain pour les demandeurs d'asile, des procédures d'asile simplifiées et plus courtes ainsi que des règles plus strictes pour lutter contre les abus.

### FRONTEX comme instrument de protection des frontières extérieures de l'UE

Le renforcement de la sécurité intérieure et extérieure tout comme la garantie de la liberté de circulation dans l'espace Schengen présupposent une protection des frontières extérieures solide en cas de crise ainsi qu'un contrôle efficace des entrées et des sorties. Le soutien apporté par FRONTEX, Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, aux États membres ainsi que la redéfinition de son mandat face aux nouveaux impératifs, mandat déjà revu en 2016 en raison des énormes contraintes conséquentes à la crise migratoire, sont ici essentiels.

Même si la responsabilité principale leur revient, FRONTEX appuie les États membres avec un savoir-faire, des ressources et des analyses. Elle organise des vols collectifs de renvoi, collabore avec les autorités nationales à l'intérieur de l'Union européenne et avec des pays non membres et, en coopération avec des pays tiers qui ont une frontière commune avec au moins un pays de l'UE, elle est en mesure de conduire des opérations conjointes sur leur territoire national. Avec l'établissement de « hotspots » et le

déploiement d'équipes chargées d'apporter un soutien en matière de gestion des flux migratoires, elle assume conjointement avec d'autres agences européennes un rôle important afin de réagir aux difficultés que rencontrent actuellement certains États membres. Les interventions en mer comme l'aide directe dont bénéficient ces derniers dans ces « hotspots » sont des réponses européennes tangibles face à cette crise humanitaire qui s'avère être en même temps un défi pour la protection des frontières.

**Dimensions interne et externe**

Les dimensions interne et externe des mesures européennes de surveillance des frontières sont liées de plus en plus étroitement. Cette tendance se reflète aussi dans les contributions toujours plus importantes qu'apportent des acteurs issus du domaine de la défense dans le cadre du développement de la protection intégrée des frontières. Il peut s'agir d'interventions opérationnelles directes ou d'assistance à des pays tiers en matière de protection des frontières, par exemple dans le cadre de cours de formation initiale et continue, ou encore de mentorat et d'observations. On citera à titre d'exemple l'opération SOPHIA, un élément clé de la Politique de sécurité et de défense commune, où la marine de certains États-membres participe à des opérations de protection intégrée aux frontières extérieures. Alors qu'à l'origine, son mandat consistait à lutter contre la contrebande, cette opération organise désormais aussi des activités de surveillance, des interventions de recherche et de sauvetage en mer ou le partage d'informations avec les autorités répressives des États membres, FRONTEX et Europol. C'est ainsi qu'elle participe à la formation de la marine et des garde-côtes libyens afin de donner à la Libye les moyens de stopper le trafic de migrants le long de la route centrale en Méditerranée.

**Renforcer la coopération avec les pays tiers**

En approfondissant la coopération avec les pays tiers, il est par ailleurs possible, d'une part d'empêcher que des personnes ne pouvant prétendre à une protection se lancent dans la traversée vers l'Europe et d'autre part, de garantir des options efficaces de rapatriement. Il convient d'intensifier les mesures visant un contrôle et une fermeture durables des routes migratoires illégales, notamment des routes orientale et centrale dans la Méditerranée, la prévention de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants ainsi que le démantèlement des bandes criminelles de passeurs. À l'instar de l'opération Sophia, l'utilisation d'instruments prévus par la PSDC pourrait s'avérer judicieuse. En outre, une politique migratoire durable pour l'UE doit être étroitement reliée aux stratégies relatives à la politique étrangère et de sécurité. Les causes des mouvements migratoires sont variées et interconnectées de manière complexe. Si l'Union veut y remédier et aider les pays d'origine à atteindre stabilité politique et prospérité économique, une politique cohérente s'impose dans de nombreux domaines tels que le commerce, les finances, l'agriculture ou la protection du climat.

- Quels instruments de la PESC et de la PSDC utiliser plus à l'avenir pour la protection des frontières extérieures et comment ?

- Quelle approche en matière de migration l'Union européenne pourrait-elle choisir de sorte à réunir un consensus le plus large possible au sein des États membres et permettre une action commune durable ?

- Quels moyens mettre en œuvre afin de continuer à garantir la compatibilité des mesures en matière de protection des frontières extérieures et de migration avec les engagements internationaux et européens relatifs aux droits de l'homme et fondamentaux ?